



« La nature est un bon guide.
Quand on la vit, elle nous montre toujours le chemin »

ÉDITORIAL

Chers concitoyens,

Je viens à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, avec mes collègues élus, vous souhaiter tous nos bons vœux pour l'année 2024. Qu'elle vous apporte joie, sérénité, bonheur et santé à vous et à tous vos proches.

En ce qui concerne notre commune, l'année 2024 sera chargée, mais aussi riche pour l'amélioration de la qualité de vie à Marcey.

En effet, nous allons poursuivre le plan de circulation des mobilités douces, puisque nous allons entreprendre les phases 2 et 3 de la route Avranches- Granville. Ces réalisations ne se feront pas sans contraintes, pour vous, puisque la circulation sur cet axe sera perturbée dès le 15 janvier. Nous mettons en place, avec les services du département, un plan de déviation, afin que les commerces et les entreprises restent accessibles.

Dans le cadre de la gestion de l'énergie, au cours du semestre 2, nous entreprendrons la pose de panneaux photovoltaïques sur la mairie et l'école et rénoverons la salle communale qui est très coûteuse en termes de dépenses énergétiques, autant pour la commune que les locataires.

Je ne vais pas vous faire une liste exhaustive des projets 2024, nous vous les présenterons lors de la cérémonie des vœux qui se tiendra à la salle communale le samedi 6 janvier à 18h30.

Je remercie vivement tous mes collègues du conseil municipal, les agents communaux, les associations qui travaillent au quotidien pour proposer des accueils, des activités, des services de qualité.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une très belle année 2024

*Pour le conseil municipal
Elise ROUSSEL, Maire*

OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi 9h30-12h00 / 16h30 – 19h00
Mardi et vendredi : 9h30 – 12h00
Mercredi : 14h00 – 16h30 sur rdv
Fermeture au public le jeudi

Téléphone : 02 33 58 10 57
E-mail : mairie@marceylesgreves.fr

RAPPEL MOYENS DE COMMUNICATION

Petit Marcéyen en trimestriel, Bulletin municipal annuel, Panneau numérique, Site internet, Panneaux affichage (Mairie, Clos Hubert, Entrée Résidence de la Sée)

Mail : mairie@marceylesgreves.fr
Tél. 02 33 58 10 57

SOMMAIRE

Éditorial	p. 2
Marcey et ses travaux	p. 3
Les finances communales	p. 4-5
La vie communale.....	p. 6-9
La vie associative	p. 10-14
À l'école	p. 15
CLSH	p. 16
L'état civil	p. 17
Les infos pratiques	p. 18-25
Vos démarches administratives	p. 26
Jeu	p. 27

MARCEY ET SES TRAVAUX

LES RÉALISATIONS MARCEY-LES-GRÈVES EN 2023

Entretien des Bâtiments :

- **Local buvette des vestiaires de football** : Fourniture et pose d'une porte pour 2607.58 € TTC (BPlast). Construction d'un préau par les agents communaux.



- **Mairie et groupe scolaire** : Installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 44026€ HT hors subventions (Réalisation 2024)
- **Cantine côté CLSH** : Fourniture et pose de 2 fenêtres pour 1528.45 € TTC (Bplast)
- **Ecole** : Rénovation des 2 classes de l'étage de l'ancien bâtiment (Entoilage et peinture du plafond, peinture des boiseries et radiateurs, fourniture et pose des revêtements de sol) pour 9800€ TTC et revêtement de sol du couloir de l'étage 1886,71€ TTC (Sté Nicolle), éclairage leds de ses 2 classes 2549€ TTC (Commune), et pose d'un faux-plafond dans le sas de l'entrée "Filles" 735€ TTC (Sté Resbeut)



- **Salle communale** : Travaux aménagement intérieur d'un montant estimatif de 169818 € HT (Bureau Etudes Lenesley), remplacement de la couverture avec désamiantage pour 121993,52€ HT (Chaperon), pose d'un récupérateur d'eau pour les toilettes 2800€ HT (SMPGA) et sonorisation 20000€ HT (Estimatif), soit un montant global de 314 611.52€ HT (Réalisation 2024)
- **Eglise** : Remplacement du moteur permettant la mise en volée de la cloche n°2

Achats de matériels :

- **Renouvellement des photocopieurs** de l'école & de la mairie pour un montant de 4 100 € HT (Koesio)
- **Achat d'un fourgon électrique** pour les services techniques d'un coût final de 17745 € TTC (Sté GOUPIL)
- **Lotissement Les Vignes** : Achat d'une table pique-nique et d'une table de ping-pong, Près du City-park: achat de 3 bancs sans dossier dont 2 pour le terrain de tennis et 1 pour l'espace de jeux pour les petits, au Clos Hubert & à l'aire de covoiturage: Achat d'une table pique-nique, le tout pour un montant de 6569,41€ TTC (Sté PLASECO)

Entretien & réfection Voiries :

- **Travaux route de Granville** avec le prolongement de la voie cyclable et de la zone 30 de l'arrêt des travaux jusqu'à " La Foire aux tissus" puis la voie douce jusqu'à la zone du Pavé pour une enveloppe financière de 233 060 € HT hors subventions. (Réalisation 2024)
- **Bas de Marcey et au Rivage** : Implantation de deux poteaux de défense incendie d'un coût de 6470,28€ TTC (SMPGA) hors subventions



- **Chemin de l'enclos** : Entretien de la voirie pour une somme de 2448.72 € TTC (EUROVIA)
- **Rachat des parcelles AB n°32 et 33 des Patûrettes** à l'EPF Normandie pour 71203,54€ HT
- **Les Patûrettes, La Détourbe, Le Rivage** : Rénovation de l'éclairage public pour un montant de 6216 € HT (SDEM50)

Convention & Adhésion :

- **Réalisation d'une étude** d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les mobilités douces d'une charge financière de 3 200 €.
- **Renouvellement de l'adhésion** à la convention fourrière de l'Association Passerelle moyennant une participation annuelle de 0.52 € par habitant.

Camion électrique

Dans le cadre des différentes évolutions liées à l'environnement, la commune a fait le choix d'acquérir un véhicule électrique.



Église

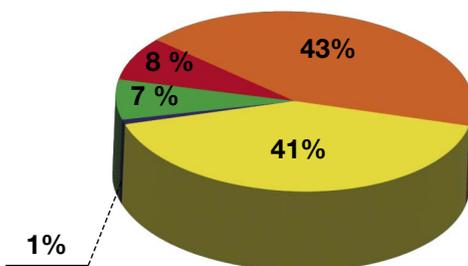
remplacement du moteur permettant la mise en volée de la cloche N°2 et réparation de l'horloge pour un montant de 5587.60€ travaux réalisés par l'entreprise BODET



LES FINANCES COMMUNALES

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU GROUPE SCOLAIRE PAR SERVICE EN 2022 CHARGES DE PERSONNEL INCLUSES

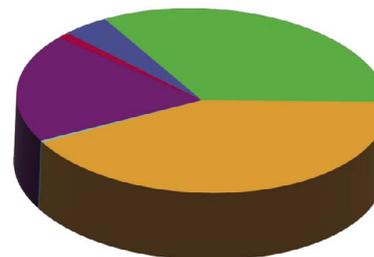
Dépenses : 335 826 €



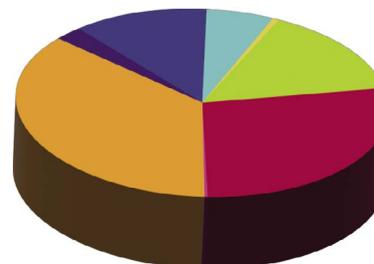
BUDGET COMMUNAL 2023

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :
1 952 378 €

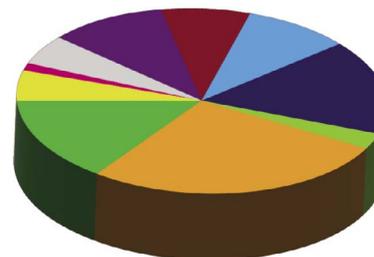


Recettes :
1 952 378 €

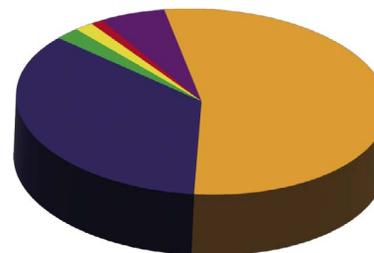


SECTION FONCTIONNEMENT BP 2023

Dépenses :
683 028 €



Recettes :
683 028 €

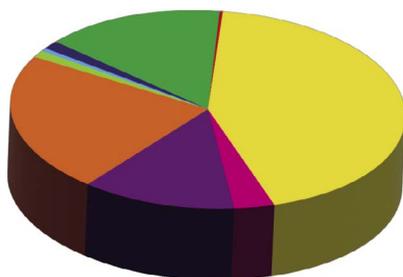


LES FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

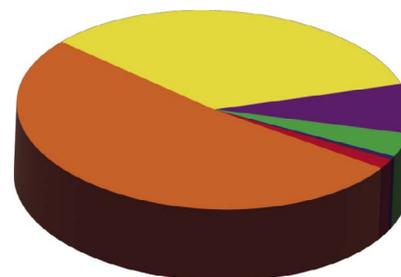
SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 548 512,24 €



- Dette en capital
- Cautions
- Achats immobilisés
- Travaux sur éclairage public
- Travaux sur bâtiments
- Travaux voirie
- Operation d'ordre
- Études
- Déficit 2021

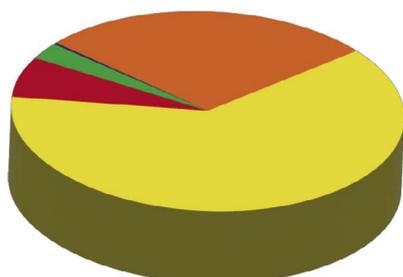
Recettes : 510 078,51 €



- Emprunt
- Subventions État
- FCTVA/TLE
- Caution
- Opérations ordre
- Affectation de résultat fonctionnement

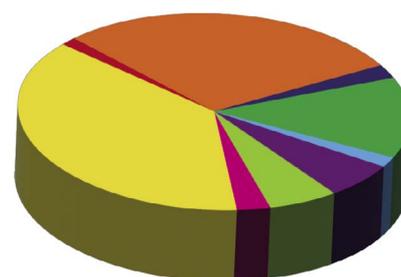
SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 045 030,11 €



- Achats
- Charges de personnel
- Autres charges
- Intérêts de la dette
- Provisions semi-budgétaires
- Opérations d'ordre

Recettes : 2 001 176,43 €



- Produits des services
- Impôts
- Participations
- Dotations État
- Atténuation charges
- Compensation CAMSMN
- Revenu immeubles
- Produits exceptionnels
- Excédent reporté

LA VIE COMMUNALE

Recensement de la population 2024

CETTE ANNÉE, MARCEY-LES-GRÈVES RÉALISE LE RECENSEMENT DE SA POPULATION POUR MIEUX CONNAÎTRE SON ÉVOLUTION, SES BESOINS ET AINSI DÉVELOPPER DE PETITS ET GRANDS PROJETS POUR Y RÉPONDRE. L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS ET DES HABITANTS SERONT RECENSÉS À PARTIR DU 18 JANVIER 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2024, contactez la commune : 02 33 58 10 57



Agents recenseurs :

(De gauche à droite) Véronique JOUAULT responsable recensement, Monsieur Philippe JALOIN, Madame Marie-Claire GAILLARD, Madame Agnès GIROUARD

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Mme Véronique JOUAULT au 02 33 58 10 57

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

PLAN D'ADRESSAGE, UN GRAND PROJET NÉCESSAIRE.

ACCOMPAGNÉE PAR MANCHE NUMÉRIQUE, L'ÉQUIPE MUNICIPALE S'ORGANISE POUR LE CHANTIER D'ADRESSAGE.

La municipalité de Marcey-les-Grèves s'est engagée dans la mise à jour de son plan d'adressage, comme lui impose la loi 3DS. En effet, les communes sont responsables du bon adressage de leur territoire. Il s'agit d'un travail conséquent : toutes les voies sont à étudier. A cet effet, un groupe de travail composé d'élus et d'agents se réunit toutes les semaines. La 1^{ère} étape consiste à identifier toutes les voies et à les nommer lorsque cela est nécessaire.

À quoi sert le plan d'adressage ?

Le but est de permettre à chaque habitant ou lieu d'intérêt tel qu'un terrain de sport, une école, une entreprise ou même une exploitation agricole de disposer d'une adresse fiable, composée d'un numéro d'une typologie de voie (rue, route, impasse ...) et d'un nom de voie. Aujourd'hui, beaucoup d'habitations n'ont pas d'adresse assez précise.

Le plan d'adressage doit également veiller à ce que chaque adresse respecte certaines règles et ne porte pas à confusion. Au-delà des obligations administratives et réglementaires, l'adressage de notre commune constitue un enjeu majeur dans la vie de tous les jours de ses habitants.

LA VIE COMMUNALE

Quel intérêt de disposer d'une adresse fiable ?

L'établissement d'un plan d'adressage doit permettre une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts. Il facilite à la fois l'intervention des services mais également la gestion des livraisons et du courrier. L'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en facilitant la localisation des foyers ou locaux professionnels. Ce travail permettra de remédier aux dysfonctionnements rencontrés trop fréquemment dans la localisation des habitations.

Quels sont les changements pour les habitants ?

Tous les habitants ne seront pas concernés puisque que nous conserverons tant que possible les adresses existantes. Pour les autres, il y aura des voies à renommer, une numérotation à revoir et donc, des adresses vont être modifiées. Nous préviendrons les habitants concernés dès que le plan d'adressage sera validé.



Le 4 décembre dernier nous avons organisé un pot de départ en retraite pour Jocelyne Eudes, en présence de ses collègues et du Conseil Municipal.

Nous tenons tous à le remercier pour son travail, sa disponibilité. Une nouvelle page se tourne mais nous comptons sur Mme EUDES pour mettre à profit son temps libre et savourer ce nouveau chapitre comme il se doit.



Votre avis nous intéresse !

La boîte à LIVRES

La boîte à livres est toujours à votre disposition devant la maison des associations

Nous souhaitons à l'avenir en ajouter 2 autres dans la commune si vous avez des idées d'endroits où elles pourraient être placées n'hésitez pas à nous en faire part



Le point BIBLIOTHÈQUE

Le point bibliothèque ouvert le 1^{er} mercredi de chaque mois est toujours d'actualité

Les dates pour 2024 sont :

03/01 – 07/02 – 06/03 – 03/04 – 15/05 – 06/06
03/07 – 07/08 – 04/09 – 02/10 – 06/11 – 04/12

Vos avis sont les bienvenus « comment continuer à faire vivre ce lieu autour du livre »

Les horaires MAIRIE

Nous nous interrogeons actuellement sur les créneaux d'ouverture au public de la Mairie.

Afin de répondre au mieux à vos besoins pourriez-vous nous faire savoir si les horaires :

Vous conviennent ?

Auriez-vous des suggestions à nous proposer ?

Lundi : 9h30-12h / 16h30-19h

Mardi : 9h30-12h

Mercredi : 9h30-12h / 14h-16h30 sur RDV

Jeudi : fermée au public (*le secrétariat reste ouvert aux appels téléphoniques*)

Vendredi : 9h30-12h

Mail : mairie@marceylesgreves.fr

Tél. 03 33 58 10 57

Rappel moyen de COMMUNICATION

Petit Marcéyen trimestriel

Bulletin municipal annuel

Panneau numérique route de Granville

Site internet

Panneaux affichage

(Mairie, Clos Hubert, Entrée Résidence de la Sée)

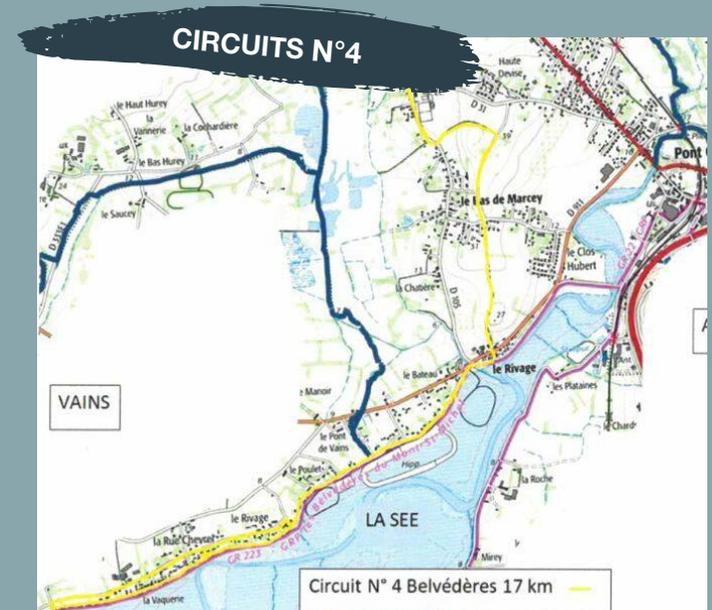
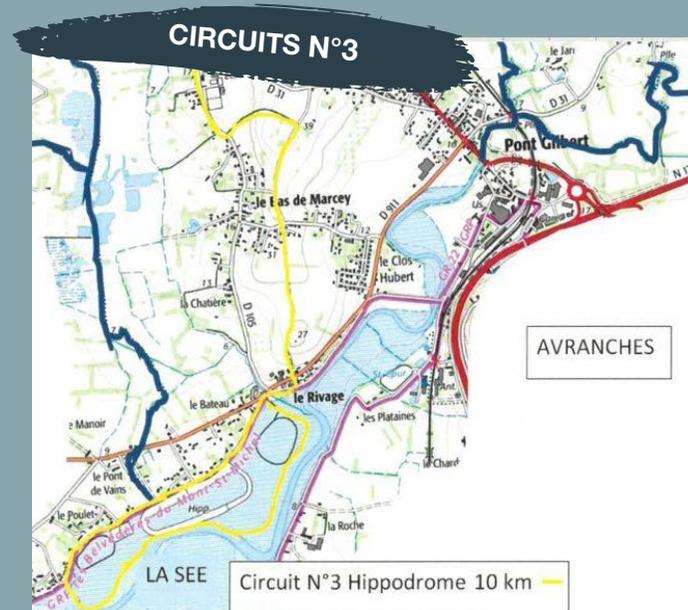
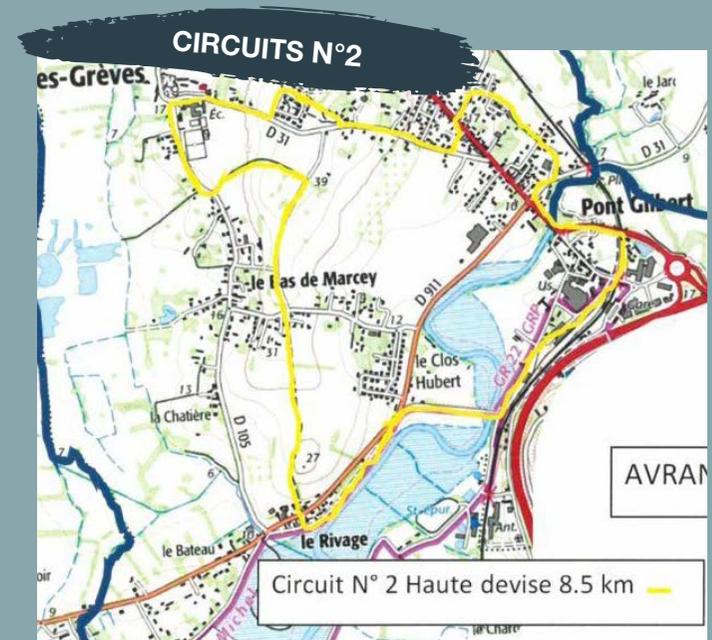
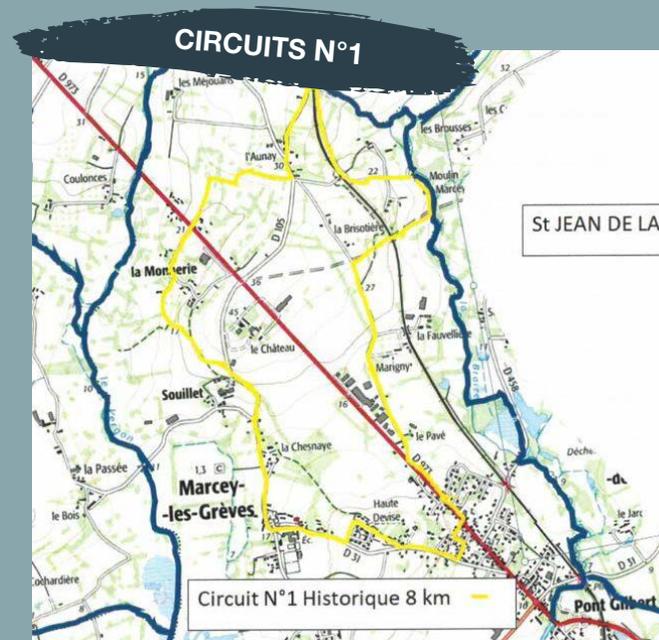
LA VIE COMMUNALE



NOS CHEMINS PÉDESTRES DÉAMBULER DANS MARCEY-LES-GRÈVES À TRAVERS SES CHEMINS PÉDESTRES.

Il vous est proposé 5 circuits de différentes distances :

- Circuit n°1 : Historique 8 km
- Circuit n°2 : Haute Devisse 8.5 km
- Circuit n°3 : Hippodrome 10 km
- Circuit n°4 : Belvédères 17 km
- Circuit n°5 : Chemin de la Chesnaye ouvert au public (tracé en pointillés sur image circuit n°1)



LA VIE COMMUNALE



▲
Secrétariat : Madame EUDES Jocelyne (dit Jojo) quittera ses fonctions au 1^{er} janvier 2024 pour une retraite bien méritée. Mme Corinne LALUQUE (à droite de la photo) remplacera Mme EUDES. Toutes les deux travaillent ensemble pour le moment et pour quelques semaines afin que la transition se fasse en douceur dans la joie et la bonne humeur ! Jocelyne a passé 16 ans au sein de la mairie en répartissant son temps entre le secrétariat du CLSH et celui de la Mairie.



◀ **Véronique JOUAULT et Karine GUILLEMIN**



▲
Agents techniques : Philippe LEMAÎTRE, Régis BLANCHARD et Yoann PIGEON

▲
Jérémy CHAPET
(apprenti en formation espaces verts)

ÉCOLE



▶ **Maud QUERUEL**
(Agent technique)

◀ **Patricia GILLOT**
(Agent technique)



▶ **Sandrine DUGEPEROUX**
(Cuisinière)

◀ **Gloria COURSIN**
(Agent technique)



▶ **Patricia GIRON**
(ATSEM)

◀ **Émilie GAUTIER**
(ATSEM)



▶ **Charline LUSQUIN**
(Agent technique CAE)

◀ **Élodie LEMAITRE**
(Agent technique)



◀ **Daisy MULLER**
(Agent technique CAED)



◀ **Anaïs TERRY**
(Apprentie ATSEM)



◀ **Marie HAREL**
(Service civique)



◀ **Natalia NEDZKA**
(CAE)

CLSH



▲
Mathias RESTOUT
(Directeur et encadrant du personnel scolaire)



▲
Valérie PICHARD
(Directrice adjointe)



▲
Patricia GILLOT
(Responsable-agent d'animation)

LA VIE ASSOCIATIVE



2023 : UNE ANNÉE RICHE POUR L'ASSOCIATION SOURIRE VOYAGEUR

Nous sommes trois étudiantes de 24 ans, Chloé, Estelle et Alexanne. Le 15 juillet 2020, nous avons créé notre association Sourire Voyageur dans l'objectif d'apporter un soutien humain, matériel et financier à la population sri lankaise.

Durant deux mois et demi, fin 2022, deux d'entre nous (Estelle et Chloé) ont réalisé une première mission à Sigiriya au centre du Sri Lanka. Nous avons apporté des vêtements et des produits d'hygiène pour les enfants et leurs familles. Nous avons accompagné, sur les temps de classe, Ivon, maîtresse en école maternelle, en créant plusieurs supports pédagogiques.

Le 29 juillet 2023, a eu lieu notre premier loto à la salle des fêtes de Marcey-Les-Grèves. Vous étiez plus de 200 personnes présentes. Merci à tous !

Grâce aux bénéficiaires de cet événement, quelques semaines plus tard, nous avons changé les chaises de la classe, racheté du matériel scolaire et installé un tableau. Nous sommes reparties accompagnées d'une bénévoles, Marion.

L'aventure ne fait que commencer ! Ivon nous a confié qu'elle rêvait d'avoir l'électricité dans sa classe ! Avant ça, il faut refaire la toiture et installer des fenêtres. Un chantier conséquent et coûteux.

L'aventure ne fait que commencer ! Ivon nous a confié qu'elle rêvait d'avoir l'électricité dans sa classe ! Avant ça, il faut refaire la toiture et installer des fenêtres. Un chantier conséquent et coûteux.

Objectif lancé ! A nous de jouer ! A vous de jouer !

Ci-joint le QR Code du lien hello asso.



LA VIE ASSOCIATIVE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

Nous tenons à remercier une fois encore toutes les personnes qui se sont déplacées pour la traditionnelle cérémonie d'hommage à tous les morts pour la France. Grâce à vous la commémoration de l'Armistice du 11 novembre continue à être honorée. Un grand merci également aux enfants et à leurs parents de l'école pour leur présence.



ASSOCIATION FAMILIALE ET CULTURELLE DE MARCEY LES GRÈVES LE 14 NOVEMBRE 2023

LISTE DES PERSONNES DE L'ASSOCIATION

- Présidente : Mireille Landréat
- Vice présidente : Louiset Dupont
- Trésorière : Régine Ferret
- trésorière adjointe : Marie Thérèse Josseaume
- Secrétaire : Sylviane Haillot
- Secrétaire Adjointe : Jacqueline Leloup
- Membre du conseil : Jacqueline Leloup, Colette Leservoisière, Chantal Leligny, Mauricette Maine, Marie Claire Gaillard, Brigitte Letrouit, Noël Robbe, Michel Née, Joël Morin.

Calendrier DE LA SEMAINE



- LUNDI :** le 1^{er} et le 3^{ème} Grande Marche de 9 à 15 km
- MARDI :** Jeux de société, jeux de cartes et la marche de 5 à 9 km
Country à 17h et Danse de société à 18h30
- MERCREDI :** Le 1^{er} Art Floral, le 2^{ème} Couture et Gymnastique chaque mercredi matin

Dates à retenir

Le 17 novembre 2023 :

concours de belote AFC marcey les grèves
(Sortie cochon grillé annulée faute de manque de participants)

Le jeudi 7 décembre 2023 : repas de Noël

Le jeudi 18 janvier 2024 : Assemblée Générale avec la galette des rois

Le vendredi 19 janvier 2024 : Concours de belote AFC

Le mardi 28 mai 2024 : Pique-nique de fin de saison

Cette année

La saison 2022 /2023 nous avons pu organiser une sortie Marie guerzaille ce fut un succès.

Nous avons pu participer au pique-nique le 2 juin 2023 qui a rassemblé 60 personnes ravies de se revoir avec un temps exceptionnel.

Nous avons préparé l'organisation de la rentrée : le forum pour la présentation des ateliers :

- L'atelier Art Floral, Couture , country et Danse ont eu un succès très encourageant pour la suite. Le Forum des associations fût un succès.
- L'atelier Informatique est en attente : organisation compliquée
- La reprise de septembre avec un pique-nique très ensoleillé
- Nous avons un terrain de boules juste à côté de la salle des vergers n'hésitez pas à le fréquenter
- Nous espérons organiser un voyage sur plusieurs jours mais il faut un minimum de participants, nous avons de plus en plus de mal à remplir un car. Nous croisons les doigts pour que cela soit possible

LA VIE ASSOCIATIVE

LES CROQUEURS DE POMMES



Le WE du 14 et 15 octobre dans la salle de Marcey-les-Grèves, l'Association des Croqueurs de Pommes du Pays de la Baie du Mont Saint Michel tenait son exposition annuelle de fruits : 205 variétés de pommes, 42 variétés de poires et d'autres fruits nashi, kaki, coing etc..

Ces 2 journées nous permettaient de rencontrer un public nombreux, environ 350 personnes, auquel nous proposons de découvrir les différents saveurs de pommes au travers d'une dégustation. Nous avons apporté plusieurs variétés de fruits, parmi lesquelles quelques pommes aux goûts très différents, allant de l'acidité prononcée à une douceur marquée démontrant ainsi les choix offerts par un verger traditionnel. Cela nous permettait de faire découvrir à chacun des saveurs négligées. Quant à nous, nous apprécions ce petit exercice qui démontre l'intérêt de vouloir préserver les variétés anciennes de fruits.



Prochaine manifestation notre bourse aux greffons avec un atelier de greffage le 10 février 2024

Gérard Brisset

LE CLUB DE FOOT



Le Football Club de Marcey-les-Grèves, est une association sportive créée en 2019. Cette organisation a pour but de promouvoir l'activité sportive, et de faire progresser ses adhérents.

Dans ce cadre, nous invitons les passionnés du football, motivés par ce projet, à nous rejoindre !

Le club est en recherche active de joueurs, bénévoles, arbitres pour la saison en cours et celles à venir.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

LE CLUB DE RUGBY

Le RCSMA rugby club de Saint Martin a vu ses effectifs augmenter significativement cette année. Est-ce l'effet coupe du monde ? Sans doute mais pas seulement. Les interventions sur les temps d'activités périscolaires et sur le centre de loisirs de Marcey de M et Mme GILLOT nous ont permis d'augmenter nos licenciés aussi bien sûr l'école de rugby que dans les autres catégories. Face à cette hausse, nous recherchons toujours des éducateurs, des bénévoles pour venir au soutien de nos encadrants.



LA VIE ASSOCIATIVE

SOCIETE DES COURSES HIPPIQUES D'AVRANCHES



La société des courses hippiques d'Avranches fait partie des plus anciennes associations de la ville d'Avranches.

Au XIX^e siècle, des familles anglaises s'installent aux abords d'Avranches et importent leurs traditions, dont les courses de chevaux. En 1848, avec la vali-

datedion de conseil municipal d'Avranches, des notables anglais et normands s'associent pour créer les premières courses hippiques de Steeple-chase.

Il s'agit alors d'un parcours naturel à travers la campagne (franchissement de talus, de haies, de rivières). La victoire revient au plus rapide.

Par la suite, un premier hippodrome voit le jour. Il s'agit de l'Hippodrome de la Sée, situé dans les prés des Hospices ; au pied d'Avranches, entre les boucles de la Sée. C'est le conflit de la première guerre mondiale qui mettra fin à ce site, entre autres par faute de chevaux (réquisitionnés), et d'entretien des installations.

Depuis les années 1920, et la volonté des gens de l'époque (membres de l'association, élus, et services de l'Etat), un nouvel hippodrome est créé. Il s'agit de l'Hippodrome des Grèves, situé sur le Domaine Public Maritime (D.P.M.) des communes de Marcey les Grèves et Vains. Cette Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) des grèves, aux fins d'y organiser des courses hippiques est soumis tous les 10 ans environ, à l'approbation des services de l'Etat qui y applique une redevance annuelle.

Chaque année, l'Hippodrome des Grèves se voit attribuer 3 journées de courses au trot par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, lesquelles s'inscrivent dans le calendrier national. Ce calendrier est

validé annuellement par les services du ministère de l'agriculture.

L'association des Courses Hippiques d'Avranches est constituée d'une cinquantaine de bénévoles, qui s'investissent pour entretenir et préparer les installations, afin de mettre à disposition des professionnels des courses un équipement fonctionnel. Ces mêmes béné-

voles sont là aussi pour accueillir le mieux possible le public et les parieurs qui font le déplacement pour assister au spectacle des courses.

Le 26 août 2023, en plus des courses hippiques, les bénévoles de l'association se sont mobilisés pour offrir au public présent un concert et un feu d'artifice.



LA VIE ASSOCIATIVE

LES SALTIMBANQUES DE LA RÉPARATION PASSERONT DANS VOTRE VILLAGE. NE JETEZ PLUS VOS OBJETS EN PANNE !

Le Répar'café d'Essen'sel sera présent dans votre commune le samedi 1^{er} Juin 2024 de 14h à 16h30 salle du CLSH, (face à la mairie).

Venez réparer vos objets avec l'aide des réparateurs bénévoles : Petit électroménager, informatique, réparation de vêtements et prise en main de votre machine à coudre, affûtage d'outils.

Sensibilisé à la réduction des déchets, vous pourrez également participer aux ateliers de fabrication de bee wrap, ou de customisation de vos vêtements usagés, des petits gestes pour notre planète.

Participation libre.

Et si vous avez des compétences en réparation n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles, contact : essenssel.avranches@gmail.com



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE (Association des Parents d'Elèves) rassemble des parents bénévoles dans l'objectif d'accompagner financièrement les projets pédagogiques de l'école Arc-en-Ciel et de créer du lien social entre les familles.

L'association organise différentes actions de financement, l'année scolaire 2023-2024 s'annonce gourmande avec les ventes de saucissons, de gâteaux St Michel ou encore de saumon fumé et foie gras pour Noël ! L'APE c'est aussi des rendez-vous festifs pour les élèves et leurs familles : concert de Noël, boum des enfants au printemps et la fête de l'école en Juin.

L'année dernière grâce à ces différentes actions l'APE a contribué au financement des sorties scolaires : zoo

de Champrepus pour les maternelles ou sortie découverte du milieu marin pour les élémentaires. L'APE finance également les sorties cinéma, l'action "vélocité" ou des achats de livres ou abonnements magazines pour les classes.

L'APE compte une douzaine de membres actifs et fait appel à des parents bénévoles pour les temps forts comme la fête de l'école. En Juillet dernier les membres de l'APE et les bénévoles de la fête de l'école se sont retrouvés pour une journée détente avec une sortie en baie et un pique-nique partagé : une belle façon de conclure l'année !

Sortie en baie des membres de l'APE et leurs familles en Juillet 2023

Pour ne rien manquer des actions de l'APE, nous vous invitons à suivre la page Facebook "APE Marcey les Grèves"



À NOTER DANS vos agendas

06/01 : Vœux du maire

24/01 : Belote organisée par l'Association Familiale et Culturelle

03/02 : Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes

10/02 : Exposition des Croqueurs de Pommes (greffons)

18/02 : Repas des Cheveux Blancs

28/02 : Thé dansant AFC , l'après-midi

22/03 : Boum des enfants organisée par l'Association des Parents d'Elèves

01/05 : Brocante

01/06 : Répar café 13h30/16h30

09/06 : Elections européennes

16/06 : Kermesse organisée par l'Association des Parents d'Elèves

13/06 : Belote organisée par l'Association des Anciens Combattants

29/06 : Repas Champêtre, soirée dansante et feux d'artifices organisés par le Comité des fêtes

31/08 : Forum des Associations

À L'ÉCOLE

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ARC-EN-CIEL DE MARCEY LES GRÈVES RÉSUMÉ DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Culture, Littérature, Mathématiques :

- Les classes sont allées à la bibliothèque intercommunale d'Avranches.
- Les élèves de MS au CM2 ont participé au « Prix des Incorruptibles ».
- Les classes de CM1 et CM2 ont planché sur le kangourou des maths.
- Les 5 classes élémentaires ont découvert 3 films avec école et cinéma au Star d'Avranches :

Cycle 2 : un conte peut en cacher un autre, le kid, Shaun le mouton ; Cycle 3 : le Magicien d'oz, Ma vie de courgette, Billy Elliot.

Éducation physique et sportive :

- Les GS jusqu'au CM2 ont bénéficié de séances de natation à l'Aquabaie.
- Les classes élémentaires ont eu un cycle handball avec Mathias Restout, éducateur sportif.
- Les maternelles et les cp ont découvert les jeux de raquettes avec Frédéric Charlier, éducateur sportif.

Projets pédagogiques :

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont pédalé dans le cadre du projet « apprendre à rouler » en partenariat avec vélocité d'Avranches. Les CM2 sont allés à vélo jusqu'à l'aérodrome du Val St Père.

Les CM1 CM2 se sont rendus par 2 fois au Mont St Michel : un escape game dans l'abbaye et à

la rencontre un auteur de littérature. Ils ont également randonné de ST Léonard à Genêts.

Les CE1 CE2 sont allés à Carolles à la découverte de l'estran et faire une pêche à pied dans les rochers. Ils sont allés au Mont St Michel marcher autour du celui-ci à la découverte de la baie.

- Les maternelles et CP sont allés au zoo de Champrepus.

Ces projets sont financés par l'A.P.E., la municipalité et la coopérative de l'école.

Noël à l'école ;

Le Père Noël a offert, une nouvelle fois, un livre à chaque élève avec l'aide de l'APE !

Rentrée septembre 2023

Les élèves de CM1 et CM2 ont fait leur rentrée dans des classes rénovées : sol, murs, plafond et éclairage.

Effectif 2023 /2024 :

- M. Mauger et Mme Giron (atsem) : 24 TPS/PS/MS
- Mme Lucas et Mme Gautier (atsem) : 24 MS/GS
- Mme Thénard : 22 GS / CP
- Mme Lecuir : 22 CP / CE1
- M. Argney et Mme Marteau (mercredi et jeudi) : 23 CE2
- Mme Colombine : 24 CE2 / CM1
- Mme Le Faucheur : 21 CM2

L'effectif est stable : 160 élèves

Le Directeur, Benoît Argney

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Pour les maternelles, les TAP ont lieu le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h40 à 16h25 et pour les élémentaires, le mardi et vendredi de 15h05 à 16h35.

Tous les enfants accèdent à 3 domaines d'activités tout au long de l'année :

- **Activités artistiques et culturelles.** Exemples : Théâtre, danse, aquarelle, tricot, broderie...
- **Activités physiques et sportives.** Exemples : Rugby, judo, tennis, escalade, gymnastique...
- **Activités citoyennes et environnementales.** Exemples : jardinage, le tri, jeux de société...

Ces activités périscolaires sont gratuites et non obligatoires.

Les enfants sont inscrits sur les activités dès le retour de leur fiche de vœu. Chaque activité à un nombre de places limitées, pour qu'elles soient de qualité.

Lors du premier cycle, 145 élèves ont suivi assidûment les TAP (53 maternelles sur 59 et 92 élémentaires sur 99) soit environ 92% .

Un grand merci à Mme Lefrançois Maria, Mme Landréat Mireille, Mme Poirier Brigitte et Mme Barbé Thérèse venant compléter bénévolement notre équipe d'animateurs ainsi qu'aux intervenants extérieurs.

Toutes les personnes intéressées, pour venir compléter bénévolement l'équipe d'animation, peuvent contacter Mr Restout Mathias, à la Mairie de Marcey-Les-Grèves, tél. : 06 19 09 21 45

Le personnel des TAP :

Animateurs pour les maternelles : Patricia Giron, Emilie Fourny, Gloria Coursin, Anaïs Terry et Marie Harel.

Animateurs pour les élémentaires : Valérie Pichard, Patricia Gillot, Elodie Lemaitre, Charline Lusquin, Natalia Nedzka.

Directeur : Mr Restout Mathias (Tél. : 06 19 09 21 45).



Atelier Jeu de bille



Hockey



Rugby



Carnaval avec
C'AFIC

CLSH



CLSH JUILLET 2023

Le programme de juillet qui à peine paru, les places pour les mini camps et les sorties furent prises d'assaut !

Il était proposé :

- Mini camp Kayak
- Mini camp Mont Saint Michel
- Mini camp équestre à Brécey

Les sorties piscine, bowling, ferme Caramueh et activités diverses au sein de la structure ont trouvées leur public.



CLSH AOÛT 2023

La période des vacances d'août a été rythmée d'averses et de jolies températures.

Les enfants ont pu s'adapter avec les diverses activités proposées tel que sortie en Baie du Mont Saint Michel, bowling, piscine et activités sur le centre.

On vous donne rendez-vous pour les prochaines périodes de vacances.

Le bilan de cette saison estivale 2023 fut un grand succès sur les 2 périodes. Un grand merci à notre équipe de Directeurs et animateurs qui par leur implication auprès de la jeunesse et des programmes proposés occupent nos petites têtes blondes durant l'été.



L'ÉTAT CIVIL 2023



Aliya LEPERCHOIS
10 décembre 2022

Guiliana MARTIN
25 décembre 2022

Milo DE LA LOSA
29 janvier 2023

Gabriel BABONNEAU
15 février 2023

Pavel THÉAULT
26 mars 2023

Lison BEAUCHEF
10 avril 2023

Julia ROUSSEL
25 avril 2023

Pio CORBIN
22 juin 2023

Paul ROUSSEL
07 août 2023

Marceau PIQUET
04 octobre 2023

Julia DUPIRE
27 novembre 2023



LETRANCHANT Yvette 14 décembre 2022

MALASSIS Denise 20 décembre 2022

HÉLARY Jean 9 janvier 2023

MALASSIS Guy 31 janvier 2023

VAUGRENTE Guy 31 janvier 2023

BRINDOS Véronique 11 mars 2023

HÉLARY Christiane 17 avril 2023

MOUCHARD Denise 14 avril 23

LEROYER Germaine 11 mai 2023

SAINT-CLAIR Lucie 11 mai 2023

BAZIN Marie-Thérèse 5 juin 2023

SAINT-LÉGER Jacques 23 juillet 2023

LETRANCHANT Raoul 29 juillet 2023

TURGOT Jacqueline 29 juillet 2023

GIBERT Madeleine 10 novembre 2023

ESCROIGNARD Marie 21 novembre 2023

TOUCHAIS Suzanne 14 novembre 2023

MALASSIS Jean-François 26 novembre 2023

AVISSE Jacques 6 décembre 2023



Mariages

LETEMPLIER Romain & VOUBOU VOUBOU Chérite
13 mai 2023

GUÉRINEL Jérémie & GUESNET Pauline
12 août 2023

ARIU Bernard & LEPOURCELET Laurence
19 août 2023

LES INFOS PRATIQUES

Le service déchets vous accompagne dans la gestion de vos déchets

VOTRE JARDIN ZÉRO DÉCHET



Broyage - Paillage - Mulching

Contactez-nous 02 33 68 68 96
ou service.dechets@msm-normandie.fr
Service déchets Mont Saint-Michel - Normandie
www.msm-normandie.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE

LE BROYAGE

Le broyage permet de :

- diviser par 6 fois le volume de déchets verts
- limiter les déplacements en déchèterie (gain de temps et d'argent)
- réaliser des économies sur l'achat de paillis ou de broyat
- diminuer les tâches d'entretien (bêchage, binage, sarclage, arrosage) ou les rendre plus faciles (voir paillage)
- obtenir de la matière sèche pour rééquilibrer votre compost

NOS CONSEILS POUR LA TAILLE ET LE BROYAGE

- Taillez les arbustes persistants après la floraison pour espacer vos travaux de taille
- Broyez directement après la taille, lorsque le bois est encore vert et plus facile à broyer
- Les branchages de petit diamètre peuvent être broyés à la tondeuse.
- Les branchages de plus gros diamètre nécessiteront un broyeur
- Renseignez-vous afin d'utiliser un broyeur adapté à vos besoins (taille du terrain, nombre d'arbres ou arbustes à entretenir, essence des arbres...). La location ou le prêt peuvent être des alternatives à l'achat

POUR LIMITER LES DÉCHETS VERTS

Pour vos haies et vos massifs, choisissez des arbustes ou des arbres à croissance lente ou moins hauts :

- Les arbustes à croissance rapide produisent beaucoup de déchets
- Ils vous contraignent à des corvées de tailles régulières
- Dans un petit jardin, les arbustes à croissance lente conviendront mieux à la surface disponible

Évitez les espèces envahissantes ou invasives : Bambou (interdit en déchèterie), Buddleia non hybride, herbe de la pampa, Renouée, Baccharis, Sénéçon en arbre, Laurier palme, Rhododendron pontique...

LE PAILLAGE

Le paillage nourrit les plantes et améliore le sol :

- les plantes assimilent plus d'éléments nutritifs
- le sol devient plus souple, plus aéré, plus facile à travailler

Il protège votre jardin et vos plantes :

- du dessèchement, en favorisant l'infiltration de l'eau de pluie et en limitant l'évaporation
- des écarts de température importants, en particulier en cas de gel

Il évite du travail et des dépenses :

- en limitant la germination des plantes annuelles indésirables et donc le désherbage chimique
- en diminuant les tâches d'entretien (bêchage, binage, sarclage, arrosage) ou en les rendant plus faciles.

NOS CONSEILS POUR LE PAILLAGE
Avant de pailler, préparer le sol

- Désherbez, en éliminant notamment les vivaces indésirables (chiendent, pissenlit, liseron...) racines et rhizomes compris
- Faites si possible un léger apport de compost
- Arrosez

Pailler avec quels déchets ?

- Des feuilles mortes (tendres ou coriaces)
- Des brindilles et des branches, coupées en menus morceaux et broyées à la tondeuse
- Tonte de pelouse (après l'avoir fait sécher au soleil)

⚠ N'incorporez pas de mauvaises herbes en graine au paillis.

Comment pailler ?

- Faites sécher les végétaux avant utilisation et évitez de les stocker encore frais. Un paillis de déchets riches en eau et peu aéré (tontes fraîches) attire parfois des nuisibles (limaces)
- Étendez des couches de paillis de 3 à 5 cm environ (avantage pour les feuilles mortes). Un paillis trop épais peut attirer les rongeurs.
- N'enfouissez pas le paillis
- Évitez de recouvrir le pied des plantes
- Rajoutez du paillis pour conserver l'épaisseur initiale

Extraits du guide pratique « le compostage et le paillage », Ademe, août 2018

LE MULCHING

Le mulching permet de :

- Réduire votre volume de tontes
- Gagner du temps (ne nécessite plus de ramasser la tonte)
- Limiter les déplacements en déchèterie
- D'économiser de l'engrais avec la décomposition de l'herbe. Cette fertilisation permanente permet aussi au sol de ne pas se compacter et facilite l'enracinement du gazon.
- De protéger la pelouse face à la sécheresse : l'évaporation de l'eau contenue dans l'herbe broyée est diminuée grâce au paillis ainsi créé.
- Réduire l'apparition de mauvaises herbes : des graminées « bien nourries » sont plus vigoureuses et exercent une meilleure concurrence face aux mauvaises herbes qui s'installent moins facilement.

Le mulching, appelé aussi « herbicyclage », consiste à laisser l'herbe tondue sur le terrain lors de la tonte. Elle va alors se décomposer et disparaître en 1 à 2 jours.

Mulching signifie « paillage » en anglais. Comme le paillage, le mulching possède de gros avantages.

NOS CONSEILS POUR LE MULCHING
Tondre la pelouse avec :

- Une tondeuse spéciale « mulch ».
- Une tondeuse classique à laquelle on aura remplacé :
 - le bac ramasseur par un obturateur (pour dévier les tontes vers le sol)
 - la lame par une lame spéciale « mulch » qui broie l'herbe en petits morceaux.
- Un robot-tondeuse qui coupera votre pelouse à la fréquence que vous souhaitez.

Si vous utilisez une tondeuse manuelle, essayez de tondre régulièrement, sans pour autant raser la pelouse. Cependant, il est important de ne pas laisser trop pousser la pelouse. Tondre tous les 4 à 6 jours est une bonne moyenne.

Si la quantité d'herbe tondue n'est pas assez importante, elle sera vite assimilée par la pelouse. Si à l'inverse elle est très importante, on verra apparaître des petits tas de tontes sur la pelouse.

Crédits photos : Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie - Association Française de Jardinage - Photos : G. M. / Getty Images - Images participatives - Photos de B. / Getty Images - Photos de B. / Getty Images

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
Financé par l'Union européenne
RÉGION NORMANDIE

Renforcement des Points d'apport volontaire (P.A.V)

Le Bourg



La Moinerie



LES INFOS PRATIQUES



Environnement : tri à la source des déchets alimentaires

La réduction des biodéchets, un thème d'actualité

Les biodéchets (restes alimentaires, déchets de cuisine, ...) représentent plus du tiers des ordures ménagères et finissent enfouis!

A partir du 1^{er} janvier 2024, la mise en application de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) impliquera que l'ensemble des Français ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets (déchets putrescibles, alimentaires ou de jardin) dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci puissent être valorisés.

Le compostage est une solution simple, naturelle et économique permettant de répondre à ces exigences.

Grâce au compostage de proximité, les biodéchets sont transformés naturellement en compost (sorte de terreau) qui permet de nourrir et améliorer la qualité de notre sol et plantations diverses, destinées à l'alimentation ou non.

Comment faire ?
Pour composter, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin potager ! Il suffit simplement d'avoir un petit espace vert, de quelques connaissances et d'un petit peu de patience. Et le tour est joué !

La communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie propose des bacs à composter en bois à partir de 20€. Vous pouvez réserver votre composteur et prendre rendez-vous pour le récupérer en ligne.

Un Maître Composteur vous le restituera sur un lieu de distribution prédefini lors d'un moment d'échange où vous pourrez poser toutes vos questions techniques.



CONSEILS ET ASTUCES POUR AVOIR UN BEAU COMPOST :

- Fragmentez vos déchets de cuisine ET de jardin, le mélange et la décomposition sont facilités!
- Recouvrez vos apports frais ! Cela évite moucheron et guêpes.
- Brassez en profondeur une fois par mois ! Cela oxygène le mélange et évite les odeurs!
- Un composteur ne sent pas mauvais ! Si c'est le cas, il y a un déséquilibre. Ajoutez des matières sèches (feuilles mortes, petits cartons bruns, brindilles et coque de noix) et brassez le tout en profondeur.

JE N'AI PAS D'ESPACE VERT, COMMENT TRIER MES BIODÉCHETS ?



La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie accompagne également les usagers et les communes dans le développement d'aires de compostage partagées.

Une aire partagée est un endroit commun où chacun peut apporter ses biodéchets et récupérer, si besoin, du compost.

Pour un bon fonctionnement sur le long terme, les habitants intéressés sont sensibilisés aux bonnes pratiques et accompagnés par un Maître Composteur. Un composteur bien utilisé est un composteur sans nuisances ni odeurs!

Le matériel nécessaire est fourni gratuitement par la communauté d'agglomération.

Vous souhaitez qu'une aire partagée soit installée près de chez vous ? N'hésitez pas à contacter le Service Compostage de la communauté d'agglomération ou bien à vous rapprocher de votre mairie.

FOCUS SUR LES DÉCHETS DE JARDIN

Il existe de nombreuses pratiques pour réduire et gérer les déchets issus du jardin et ainsi éviter des voyages à la déchèterie ! En voici quelques-unes :

Le paillage permet, entre autres, de protéger le sol, les plantations et réduire la prolifération des mauvaises herbes. Cela vous permet aussi et surtout de valoriser vos tontes et autres petits déchets de jardin.

Le mulching est un type de tonte où les déchets sont laissés sur place. Cela évite bien des voyages en « pris » en coupant l'herbe !

Le robot-tondeuse est l'outil mulching par excellence pour une pelouse zéro déchet et surtout lorsque l'on n'a pas beaucoup de temps à consacrer au jardin !

Le broyage est excellent et permet de faire du paillage avec les déchets d'élagages. Mais, mutualiser un achat. Sachez également que la communauté d'agglomération met désormais à disposition des communes un broyeur professionnel permettant de gérer et valoriser sur de broyage à destination des espaces verts, de la commune ET des usagers en organisant des sessions.

N'hésitez pas à solliciter votre mairie qui pourra faire appel au service compostage de la communauté d'agglomération.



Comment contacter le service compostage et réserver mon composteur ?
07 64 18 06 37 / 07 64 18 06 59 / 07 64 18 07 71
compostage@msm-normandie.fr

Formulaire de demande de réservation de composteur :
www.msm-normandie.fr - Rubrique Vie Quotidienne - Gestion des Déchets - Compostage

Suivez l'actualité de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie sur :
www.msm-normandie.fr
LinkedIn Instagram Facebook



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Je trie déjà !

À partir du 1^{er} janvier 2022, je trie en + !

TOUS LES PAPIERS 	BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE 	SACS, SACHETS ET SUREMBALLAGES 	BOÎTES, POTS ET BARQUETTES
EMBALLAGES EN MÉTAL 	BRIQUES ALIMENTAIRES ET PETITS CARTONS 	PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL 	EMBALLAGES SOUPLES, BLISTERS ET FILMS

Non imbriqués

Inutile de les laver

Bien vidés

En vrac dans les colonnes

Déchèterie de SAINT-JEAN DE LA HAIZE

Les Petites Planches

Déchèterie de SAINT-OVIN

La Paumerie

EDITION 2019

Particuliers



Se présenter au gardien avant tout dépôt

Horaires d'ouverture

	SAINT-OVIN		SAINT-JEAN DE LA HAIZE	
	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril
Lundi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Mardi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	Fermée	Fermée
Mercredi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Jeudi	Fermée	Fermée	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Vendredi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h30 14h - 17h30	9h - 12h30 Fermée	8h30 - 12h30 14h - 17h30	Fermée 13h30 - 17h

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour tous renseignements :
02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr



Pôle territorial de Saint-James / Pontorson
1 rue Maxime de Coniac - 50240 Saint-James
www.msm-normandie.fr Service déchets Mont Saint-Michel Normandie

LES INFOS PRATIQUES

Les frelons

En 2023 : 32 nids ont été déclarés sur la Commune et détruits par le FDGDON

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES
- DEPARTEMENT DE LA MANCHE -
Organisée par la FDGDON 50 par Arrêté Préfectoral

PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ
LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Nid principal en développement
Juillet à octobre
Taille : melon à 1 mètre de diamètre

Nid principal en fin de vie
Novembre / décembre
Taille : jusqu'à 1 mètre de diamètre

Nid primaire
Avril à juin
Taille : petite balle à un melon

Attaque d'un frelon asiatique sur des abeilles

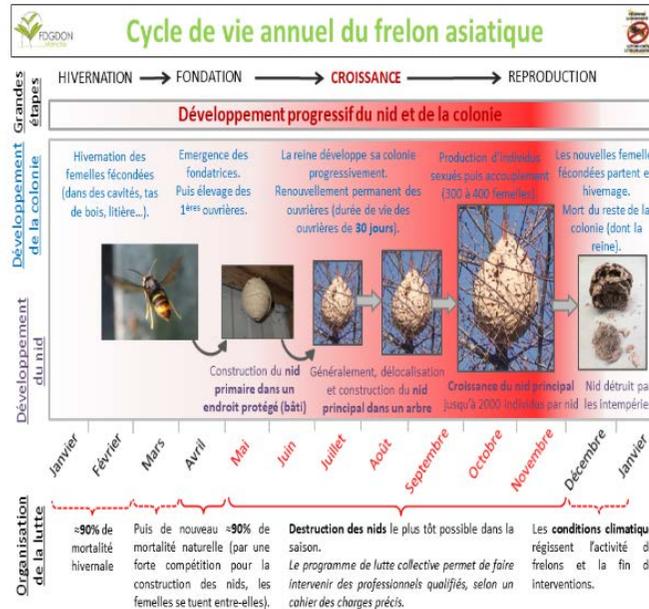
Frelon asiatique : Frelon noir avec une seule bande jaune à l'arrière

FDGDON 50, mai 2020

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- **Ne pas intervenir soi-même**, la destruction doit être réalisée par un professionnel qualifié. La destruction du nid par un batai, projectile, fusil, feu, aérosol... engendre un risque grave d'attaque collective des frelons et l'inefficacité de la lutte par la dispersion des frelons qui recréeront des nids.
- **Signaler le nid en mairie** dès que possible, afin qu'il soit notifié et détruit par la Lutte collective. Les frais de destruction sont pris en charge par votre collectivité et le Conseil départemental de la Manche.

Pour en savoir plus : www.frelonasiatique50.fr



Sources des informations: MHNH et IRBI / Réalisation: FDGDON de la Manche, 2017

	Frelon asiatique		Frelon européen
Le frelon	<p>Frelon asiatique, <i>Vespa velutina</i></p>		<p>Frelon européen, <i>Vespa crabro</i></p>
Type de nid	Nid primaire de Frelon asiatique	Nid principal de Frelon asiatique	Nid de Frelon européen
Photo du nid			
Période d'activité au nid	Avril à juin	Juillet à Novembre (se désagrège au cours de l'hiver et n'est plus réutilisé).	Printemps à l'automne
Critères de reconnaissance du nid	Petite boule beige à marron, suspendue. Petite ouverture vers le bas.	En forme de poire, jusqu'à 1 mètre de diamètre à l'automne. Une petite entrée latérale.	Nid rudimentaire, généralement en forme de colonne. Grande ouverture par le bas (alvéoles bien visibles).
Emplacement du nid	Sous une avancée de toiture, encadrement de fenêtre, abri de jardin, cabane en bois...	Généralement dans un support végétal, haie ou arbre isolé, toute hauteur confondue. Parfois dans le bâti.	Dans le bâti, voire une cavité (arbre creux, mur de pierre, cheminée...).
Procédure	<p>NID A SIGNALER EN MAIRIE</p> <p>Sauf si un panneau indique que la colonie est déjà détruite (l'enveloppe du nid peut rester sur place) :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>FDGDON 50</p> <p>LUTTE COLLECTIVE DÉPARTEMENTALE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES - PLAN ANTI-FRELON</p> <p>Renseignements sur : www.frelonasiatique50.fr</p> <p>LA COLONIE DE CE NID DE FRELONS ASIATIQUES A ÉTÉ DÉTRUITE</p> <p>L'ENVELOPPE DU NID VA SE DÉGRADER PROGRESSIVEMENT AVEC LES INTÉMPÉRIES</p> <p>IL EST DONC INUTILE DE SIGNALER CE NID À LA MAIRIE</p> <p><small>CETTÉ AFFICHE EST RÉALISÉE À PARTIR DE COMPOSANTS BIODIVERSIFIÉS. MERCI DE LA Laisser SUR PLACE</small></p> <p><small>La lutte collective contre les frelons asiatiques est organisée par le Conseil départemental de la Manche et les collectivités locales de la Manche signataires de la convention de lutte collective.</small></p> </div>		<p>NE PAS SIGNALER EN MAIRIE</p> <p>Si je veux détruire le nid, je prends contact avec une entreprise spécialisée.</p> <p>Aucune prise en charge par la lutte collective, ni par la mairie.</p>

LES INFOS PRATIQUES

La fibre optique

Le moustique tigre



SAVEZ-VOUS COMMENT IDENTIFIER ET SIGNALER UN MOUSTIQUE TIGRE ?



Le moustique tigre « *Aedes albopictus* » peut être le vecteur de maladies graves telles que la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. Ce moustique colonise progressivement le territoire métropolitain depuis les années 2000. A ce jour, il n'est pas considéré comme implanté en Normandie.



1. COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



Il est très petit (environ 5mm).



Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune).



Il vit et pique le jour (principalement tôt le matin et au coucher du soleil).

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ? Vous souhaitez le signaler ?

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Afin de signaler la présence d'un moustique tigre, il faut que vous disposiez :

- d'une photo d'un moustique tigre à joindre à votre déclaration en ligne,
- ou d'un moustique dans un état permettant son identification et correctement conservé (dans un petit contenant ou scotché sur une feuille de papier par exemple, sous enveloppe timbrée à l'adresse suivante : FREDON Normandie, 1 rue Léopold Sédar Senghor - 14 460 COLOMBELLES).



2. COMMENT PRÉVENIR SON IMPLANTATION ?

Le moustique tigre pond dans des petites collections d'eaux stagnantes des habitations et se déplace peu. Pour éviter son développement, il faut le priver d'eau. Pour cela, les bons gestes à adopter :

- Vider régulièrement les soucoupes, pots de fleurs, seaux, arrosoirs etc. ;
- Ranger le matériel de jardin et les jouets d'extérieur ;
- Entretien des évacuations d'eau extérieures (gouttières, rigoles) ;
- Couvrir les réserves d'eau d'un filet moustiquaire ou de tissu.



3. COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

- Portez des vêtements couvrants et amples ;
- Équipez portes et fenêtres de moustiquaires ;
- Pour toute utilisation de produits répulsifs, conformez-vous aux recommandations d'usages du fabricant et prenez conseil auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

+ d'informations : <https://www.normandie.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-aedes-albopictus/>



La Fibre optique dans la Manche.

Un déploiement progressif dans la Manche.

On vous explique tout !

Le réseau fibre optique FttH de la Manche poursuit son déploiement : déjà 65% des logements, entreprises et sites publics du département sont éligibles. Grâce aux actions de Manche Numérique et de Manche Fibre, 210 000 foyers peuvent dès à présent bénéficier des avantages du Très Haut Débit.



La construction du réseau progresse activement pour atteindre 336 000 prises commercialisables à horizon 2026.

Nous vous invitons à vous rendre sur la carte de d'éligibilité sur le site www.manche-fibre.fr pour suivre l'évolution des ouvertures commerciales et tester votre éligibilité dans la rubrique :

«Je teste mon éligibilité»



Comment passer à la fibre ?

Vous êtes éligible ?

1. Appelez votre opérateur ou l'opérateur de votre choix et demandez lui de passer à la fibre,
2. Validez l'offre de votre choix avec l'opérateur,
3. Convenez avec l'opérateur d'un rendez-vous de raccordement,
4. Scannez le QRCode ci contre pour préparer votre raccordement <https://www.manche-fibre.fr/telechargements/>

Téléchargez la checklist du raccordement :



*Liste des opérateurs sur le site www.manche-fibre.fr

Vous n'êtes pas éligible ?

Nous vous invitons à patienter encore un peu car des travaux complémentaires peuvent être nécessaires. Pour plus d'information sur la date d'ouverture commerciale de votre secteur, consultez la carte de déploiement de Manche Numérique : <https://manchenumerique.fr/la-fibre/deploiement/a-quand-la-fibre-chez-moi/>

Comment se passe le raccordement ?

Le jour du rendez-vous de raccordement, votre présence est impérative pour accompagner le technicien et veiller à ce que les travaux soient réalisés dans le respect de votre habitation.

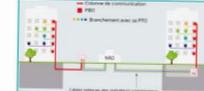
Le passage de la fibre se réalise dans l'infrastructure télécom existante, en parallèle du câble cuivre actuel selon différents types de raccordements :



Raccordement en façade :



Raccordement en logement collectif :



Rendez-vous sur manche-fibre.fr

En cas de raccordement non abouti, comment procéder ?

Pour toute problématique liée au raccordement de votre logement ou à votre équipement Internet, votre opérateur reste votre unique interlocuteur.

Si l'opérateur ne parvient pas à finaliser le raccordement, il signale l'échec auprès de Manche Fibre en ouvrant un dossier d'incident qui contiendra toutes les informations nécessaires à la résolution du problème.

À la réception de ce dossier, Manche Fibre interviendra en fonction de la cause de l'échec. Après cette intervention, votre opérateur sera informé par Manche Fibre. Votre opérateur reprendra contact avec vous pour finaliser votre raccordement.

Lorsque la cause de l'échec se trouve en partie privée, les travaux sont à votre charge. Une fois les travaux réalisés par vos soins, vous pourrez revenir vers votre opérateur pour finaliser le raccordement.

Vous avez des questions ou des problématiques d'adresse ?

Rendez-vous sur le site www.manche-fibre.fr dans la rubrique « Aide et Contact » et remplissez le formulaire de demande : Manche Fibre reviendra vers vous.

Exemple : Si votre habitation n'est pas référencée ou bien référencée à la mauvaise adresse, remplissez le formulaire « Mon adresse n'est pas référencée » dans « aide et contact ».

Remplissez tous les champs demandés pour une bonne prise en compte de la demande. Une fois la demande validée, vous recevrez une référence de dossier par mail pour son suivi.

Rubrique aide et contact :



Remplir tous les champs :



Vous subissez une interruption de service

L'interlocuteur privilégié demeure votre opérateur. Il effectuera des tests sur votre ligne, puis si nécessaire, il ouvrira un ticket incident auprès de Manche Fibre qui interviendra pour régler la problématique.

Vous êtes témoin d'une dégradation sur le réseau de votre commune ?

Vous avez la possibilité de déclarer cette dégradation sur le site : <https://dommages-reseaux.altitudeinfra.fr>



Manche Fibre a mis en place un site Internet sur lequel vous pouvez retrouver toutes les informations utiles concernant le réseau fibre du département : faire aux questions, documents pratiques, vidéos explicatives, actualités.

Rendez-vous sur manche-fibre.fr



LES INFOS PRATIQUES

VENTE À EMPORTER

Le bar-brasserie l'Appontement vous propose des plats à emporter du dimanche au vendredi.

Vous pouvez réserver votre plat du jour avant 11 heures au 02 33 58 03 21 et le prendre à partir de 12 heures.

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

L 'A.D.M.R, l'aide à domicile en milieu rural, assure depuis le 1er février 2001, le portage des repas à domicile sur Avranches et son canton.

Ce service a été mis en place pour les personnes retraitées, malades ou handicapées, qui souhaitent bénéficier d'un repas équilibré et varié pour tous les jours de la semaine ou seulement quelques jours.

Contact A.D.M.R Tél. : 06 75 21 62 61

PIZZA À EMPORTER

- Mme Christine Lecoustey est à votre disposition route de Granville, tous les lundis de 17h30 à 20h30 près du bar de l'Appontement

Contact : 06 61 95 88 06

- Coco Pizza propose également ce service le vendredi et samedi soir au même endroit.

Contact : 07 82 23 02 21

- L'Effet Pai propose également ce service tous les dimanches de 16h00 à 22h30 au même endroit.

PECHEUR PRODUCTEUR

Mme Lecouillard vous propose coquillages et crustacés le samedi matin à partir de 9h : le mois de décembre et d'avril à juin, parking route de la côte.

CITY PARC

Accessible à tous, même le week-end, merci de respecter la structure, son environnement et les activités de l'école et du CLSH

TERRAINS DE PÉTANQUE

Quatre terrains sont à la disposition des amateurs de boules : au Clos Hubert, à l'arrière du presbytère, sur l'aire de jeux des Vignes et celui Résidence de la Chesnaye.

Pour toutes recherches d'assistantes maternelles ou demandes de renseignements concernant la petite enfance vous pouvez prendre contact auprès de

Relais Petite Enfance (RPE)

Antenne d'Avranches

" Graine de Soleil "

31 avenue de Baffé - Saint-Martin-des-Champs

50300 AVRANCHES

02 33 89 10 81

rpe.avranches@msm-normandie.fr

MAPRIMERÉNOV' : COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

LES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE MAPRIMERÉNOV' PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS SUR LE SITE

WWW.MAPRIMERÉNOV.GOUV.FR

Cette aide est déclinée en plusieurs volets :

- **Ma Prime Rénov Sérénité** : les plafonds de travaux permettant de bénéficier de cette prime sont revalorisés de 30 000 à 35 000 €. Ma Prime Rénov Sérénité concerne les propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes qui envisagent des travaux de rénovation permettant un gain énergétique d'au minimum 35 %.
- **Ma Prime Rénov Copropriétés** : cette prime permet de financer des travaux de rénovation énergétique globale (gain d'au moins 35 %) sur les parties communes des copropriétés. Les plafonds sont relevés de 15 000 à 25 000 €. Les primes individuelles complémentaires versées aux ménages qui résident dans la copropriété sont doublées : elles passent à 3 000 € pour les propriétaires très modestes et à 1 500 € pour les propriétaires modestes.

- **Forfaits « rénovations globales »** : afin d'inciter les Français à rénover leur logement de manière globale, le forfait « rénovation globale » augmente pour les ménages aux ressources intermédiaires (violets) et supérieures (roses). Ces forfaits sont relevés : ils passent respectivement de : 7 000 à 10 000 € et 3 500 à 5 000 €. La rénovation globale consiste à réaliser un ensemble de travaux de rénovation nécessaires à l'amélioration des performances énergétiques de votre logement.

Il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus et le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre profil.

La commune a mis en place une aide à la rénovation énergétique :

Le montant de l'aide communale s'élève à 5% du montant restant à charge au demandeur et ne peut excéder la somme de 500€

N'hésitez pas à vous rendre sur le site **économie.gouv.fr** ou vous trouverez tous les renseignements concernant les aides auxquelles vous pourriez prétendre.

NOUVEAU SUR LA
COMMUNE DE MARCEY



Cindy THEBAULT

Assistante administrative indépendante

18, Les Vignes
50300 MARCEY LES
GREVES

0698923168

contact.cthebault@gmail.com



SIRET : 913 136 164 00013

Bénéficiez de mon expérience de 18 années dans l'administration des ventes, la comptabilité et la communication !

Missions ponctuelles ou régulières, mon statut d'entrepreneur individuel vous permet une gestion sans embauche (pas de contraintes salariales), sans contrat (aucune durée), sans TVA, et toujours dans la confidentialité !

Gagnez du temps & de l'efficacité



Contactez-moi !

Consultez et laissez gratuits
(sur demande)

SARL USITECH

Jean-Marie ROUSSEL

7 Avenue Louis Delarbre

50300 MARCEY LES GREVES

0671341316

usitech50@gmail.com

LES INFOS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE

Le portage de livres à domicile est un service rendu aux abonnés de la bibliothèque d'Avranches qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. Le portage est gratuit moyennant un abonnement annuel. Pour en bénéficier, il suffit de téléphoner au 02 33 68 33 18

PRÉSENTATION ASSOCIATION RESPIRE

RESPIRE est une association créée en 2014 qui s'adresse aux personnes en difficulté respiratoire du bassin de vie Granville-Avranches et à leurs proches, Son siège social est à la mairie de Sartilly - Baie Bocage, Son objectif est de sortir de l'isolement et remettre en mouvement des personnes en difficulté respiratoire par des activités telles que des marches adaptées aux possibilités de chacun, des activités en intérieur, des échanges et des sorties thématiques.

Association RESPIRE (50)
Présidente : Françoise LEMENNAIS
Siège social : Mairie 50530 SARTILLY

Contact

Téléphone fixe : 02 33 51 03 87
Téléphone mobile : 06 41 39 84 89 / 06 80 61 41 66
E-mail : respireeeee@gmail.com

LA TÉLÉASSISTANCE À DOMICILE ET LA TÉLÉASSISTANCE MOBILE

Leader de la téléassistance en France, Présence Verte associe la proximité humaine à la performance technique. Présence Verte, c'est avant tout des hommes et des femmes, professionnels de l'écoute, de l'assistance et du conseil social, tous mobilisés pour le maintien à domicile. Ils apportent des réponses concrètes aux besoins de sérénité et de sécurité des abonnés et de leur entourage.



N° Cristal 09 69 39 38 38

Contact SAINT-LÔ :

9 place du champ-de-mars
50005 Saint-Lô cedex
Tél. : 02 33 06 42 57

Contact PONTS :

2 Maudon
50300 PONTS
Tél. : 02 33 58 87 26

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h
<http://presenceverte.msaservices-cotesnormandes.fr/>

PRÉCISION CARTE GRISE – CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Lors de l'achat ou de la vente d'un véhicule ainsi qu'en cas d'emménagement dans la commune, les démarches pour la carte grise peuvent s'effectuer sur le site officiel gouvernemental : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>.

Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur.

Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la préfecture qui vous aidera pour vos démarches (Carte grise, [démarches automobile](#) ...)

NB : Le service public se dote d'un nouveau simulateur pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion. Consultez ces guides pratiques :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : COMMENT FAIRE ?

Trois solutions s'offrent à vous :

- Soit par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription que vous trouverez sur le site service-public.fr complété ;
- Soit en mairie en présentant une pièce d'identité récente et un justificatif de domicile.
- Soit sur internet avec le site : service-public.fr

LES INFOS PRATIQUES

L'ÉCOLE GARDERIE

Le matin de 7h30 à 8h15	1,30 €
Mercredi à partir de 13h30	0,85 €
De 16h45 à 18h00	2,00 €
18h00 à 18h30	0,85 €

ÉTUDE SURVEILLÉE

De 17h00 à 18h00	2,85 €
------------------------	--------

CANTINE

Tarif communal	3,55 €
Tarif hors communal avec participation à la commune	4,04 €
Tarif hors communal sans participation à la commune	4,68 €
Repas adulte	7,04 €

HORAIRES DE L'ÉCOLE HORAIRES DU MATIN

Garderie	7h30 à 8h20
Garderie gratuite	8h15 à 8h20
Accueil des enfants	8h20 à 8h30
Début des cours	8h30
Fin des cours	12h00

HORAIRES DES REPAS

Maternelle et classe CP/CE1	12h-12h45
CE1/CE2, CE2, CM1 et CM2	12h45-13h30

Pour les enfants qui quittent l'école le midi, le retour se fait à 13h30.

HORAIRES DE L'APRÈS-MIDI

Maternelle :

Sieste (PS)	13h00 à 15h15
Reprise des cours (MS/GS)	13h40
Fin des cours	15h20 (récupération au portail)
T.A.P	15h40 à 16h25

Élémentaire :

Mardi et vendredi :

Reprise des cours	13h40
Fin des cours	14h55 (récupération au portail)
T.A.P	15h05 à 16h30
Garderie gratuite	16h30 à 16h45

Lundi et jeudi

Reprise des cours	13h40
Fin des cours	15h40 (récupération à la garderie)
Garderie gratuite	15h40 à 16h45

Mercredi

Fin des cours	12h00
---------------------	-------

Il n'y aura plus de distribution papier des factures dans le cartable de vos enfants

- La facturation est établie en Mairie dès la fin du mois puis transmise aux services de la Trésorerie
- Le trésor public vous fait parvenir un avis des sommes à payer (et non une relance) vous y trouverez toutes les informations concernant le nombre de repas/garderies, nom des enfants etc....
- Pour régler les factures il suffit de bien lire cet avis vous y trouverez différentes informations pour effectuer votre paiement à savoir :
 1. Paiement par chèque à envoyer au centre d'encaissement de Créteil (et non à la mairie ou à la trésorerie).
 2. Paiement par Payfip c'est-à-dire paiement par internet par carte bancaire en y renseignant l'identifiant collectivité, vos références ; ces renseignements apparaissent sur votre avis des sommes à payer.
 3. En espèces dans un bureau de tabac agréé dont voici la liste des plus proches :

- **Avranches** : LE PONT DE SEE - 162, rue de la Liberté, LE ST GAUDENS - 4, rue Saint Gaudens et TABAC LE PATTON - 16, Place Patton
- **Sartilly** : LE VIEUX LOGIS - 60, Grande rue
- **Lolif** : P'TIT BREIZ - La Butte es Gros

« À vous de choisir le mode de règlement qui vous convient le mieux »

Si vous avez d'autres questions ou inquiétudes n'hésitez pas à prendre contact avec Mme GUILLEMIN Karine à la mairie par téléphone au 02 33 58 10 57 (lundi 9h30-12h / 16-30 -19h mardi, mercredi et vendredi 9h30-12h) ou par mail : mairie@marceylesgreves.fr

LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

(Tarifs sous réserve de modifications)

LES TARIFS	HEURE	JOURNÉE
COMMUNE ET HORS COMMUNE	3 €	15 €

LOCATION DE LA SALLE DES VERGÈES

Réservé aux habitants de la commune

(30 personnes maximum, arrêt des festivités à 21h30 pour le respect du voisinage)

LES TARIFS	JOURNÉE
COMMUNE	50 €

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE (Tarifs sous réserve de modifications)

LES TARIFS	WEEK-END	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	VAISSELLE	OBSERVATION
COMMUNE	250 €	150 €	50 €	0.50 € le couvert 0.10€ le verre seul	25 % arrhes à la réservation
HORS COMMUNE	320 €	250 €	80 €	0.50 € le couvert 0.10€ le verre seul	25 % arrhes à la réservation

Électricité : 0,20 €/Kwh

Au vu des réservations ayant eu lieu au cours des 5 dernières années et des pratiques de facturation, la municipalité propose au conseil municipal qui l'accepte :

- La gratuité aux associations extérieures assurant des services de secours (gendarmerie, pompiers...). Les charges restent dues.
- L'application du tarif communal aux associations extérieures à caractère social (aide à la personne) ainsi qu'à celles proposant des activités régulières à la salle
- L'application du tarif hors commune pour toutes les autres associations

LES INFOS PRATIQUES

NUMEROS TÉLÉPHONES UTILES

MAIRIE

02 33 58 10 57

Mail : mairie@marceylesgreves.fr

CENTRE DE LOISIRS DE LA SEE :

Tél. : 02 33 70 99 42

Mail : clshdelasee@marceylesgreves.fr

ECOLE PUBLIQUE

Tél. : 02 33 89 51 63

GARDERIE SCOLAIRE

Tél. : 06 19 09 21 60

LE FRELON ASIATIQUE : appeler la Mairie

La commune a signé une convention avec le FDGDON, à ce titre, elle se chargera des démarches.

SERVICE D'EAU POTABLE SMPGA :

Services et dépannages 7/7 jours :

Ouverture les lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 17h

Tél. 02 33 61 02 91

Adresse mail : abonnes@smpga.fr

Astreinte urgence 02 33 48 62 73

(en dehors des heures d'ouverture)

Service facturation abonnés

Tél. 02 33 61 02 91

Adresse : Ecoparc Val de Sée, le Chêne au loup,

50870 TIREPIED

EAUX USÉES ASSAINISSEMENT : STGS

services et dépannages 7/7 jours :

n° azur 09 693 269 33

URGENCE ÉLECTRICITÉ :

Tél. : 09 726 750 50

URGENCE SÉCURITÉ GAZ (GRDF) :

Tél. : 0 800 47 33 33

FRANCE SERVICES DE SARTILLY

PLACE DE LA MAIRIE - 50530 SARTILLY BAIE BOGAGE

COORDONNÉES : 02 33 48 81 47 - PAULINE.MARIE@MSM-NORMANDIE.FR

Deux agents France services : Mme Pauline MARIE et Pierre TONNY pour accompagner les habitants de Marcey les Grèves dans leurs démarches administratives du quotidien gratuitement.

Qu'est-ce qu'une France services ?

Structure labellisée par l'Etat, les agents France services formés par les administrations et en lien permanent avec les partenaires (visio-accueil, boîte mail, ligne partenaire...) sont à l'écoute des administrés pour répondre à leurs attentes dans les démarches législatives, administratives et numériques.

L'objectif est de renforcer la présence des services publics de proximité, au plus proche des usagers, en particulier dans les zones rurales.

France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou de partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministères de l'Intérieur

- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA)
- La Banque de France

France services : pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle Exemples d'accompagnements proposés :

- Demande de retraite / réversion
- Demande ou renouvellement du permis de conduire
- Achat ou cession de mon véhicule
- Déclaration de revenus fiscales
- Demande de RSA / allocation chômage
- Demande de prestation familiale
- Déclaration taxe foncière / habitation



Les partenaires



Agence nationale des titres sécurisés



Exemples d'accompagnements

- Demande de retraite / Simulation et estimation de sa future retraite
- Demande de prestations familiales
- Demande de complémentaire santé solidaire
- Visio avec un conseiller de la MSA...
- Pré demande carte d'identité / passeport
- Déclaration d'une vente d'un véhicule
- Immatriculation d'un nouveau véhicule
- Duplicata de carte grise
- Changement d'adresse ou d'état civil carte grise
- Demande ou renouvellement du permis de conduire
- Demande de prime d'activité / RSA
- Demande d'allocation logement
- Demande de prestations familiales
- Déclaration trimestrielle
- Mise à jour ou changement de situation
- Visio avec un conseiller de la CAF....
- Demande d'aide juridictionnelle
- Demande de casier judiciaire...
- Création compte Ameli
- Demande de complémentaire santé solidaire
- Demande de fabrication carte vitale / carte européenne
- Impression attestation / indemnité journalière
- Mise à jour ou changement de situation
- Paiement amende
- Paiement facture du secteur public local...
- Création compte Impôt
- Déclaration de revenus
- Déclaration des biens immobiliers GMBI
- Déclaration de la taxe foncière / taxe d'habitation
- Mise à jour ou changement de situation
- Paiement amende
- Paiement facture du secteur public local...
- Simulation et estimation de sa future retraite
- Demande de retraite papier ou en ligne
- Demande de réversion...
- 1^{er} inscription ou renouvellement
- Actualisation
- Droit aux allocations chômage...



VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PIECES DESIREES	OÙ S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou indiquer votre date de naissance ainsi que les noms et prénoms de vos parents (filiation).	Gratuit	Si votre demande est faite par courrier, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité.
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer la date de mariage, vos noms, prénoms et filiation.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité.
Livret de famille	La demande de duplicata part de la commune du domicile.	Indiquer date mariage et état-civil des enfants.	Gratuit	
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Nom et prénoms, date du décès.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée d'un justificatif du lien de parenté.
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité ou livret de famille - Justificatif de domicile	Gratuit	Avoir 18 ans avant le 28/02 de l'année suivante et être de nationalité française.
Carte Nationale d'Identité (CNI) Pré-demande en ligne sur : http://ants.gouv.fr ou retenir un Cerfa si pas d'accès internet	Service d'état-civil* 4, Rampe d'Olbiche 50300 AVRANCHES Tél. 02 33 89 29 43 Se munir de la carte périmée dans le cas d'un renouvellement. Si perte de la carte d'identité : déclaration de perte en mairie. Si vol de la carte d'identité : déclaration de en vol en Gendarmerie	Extrait d'acte de naissance (copie intégrale pour les enfants nés de parents non mariés) - ou CNI à renouveler. Justificatif de domicile. 2 photos d'identité. Empreinte digitale à partir de 13 ans. Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, joindre une attestation parentale. En cas de divorce, joindre une copie du jugement.	Gratuit si vous remettez votre ancienne carte. Timbre fiscal 25 € dans le cas contraire.	Validité nouvelle carte d'identité (taille carte bancaire) : 10 ans Validité : 15 ans depuis le 1 ^{er} janvier 2014 pour les personnes majeurs. 10 ans pour les mineurs. PS : Toute carte délivrée aux personnes majeurs du 2/01/2004 au 31/12/2013 ont une validité de 15 ans par contre tous les pays étrangers même européens n'acceptent pas cette mesure et s'en tiennent à la date de validité inscrite.
Passeport	Service d'état-civil* 4, Rampe d'Olbiche 50300 AVRANCHES Tél. 02 33 89 29 43 Ouverture au public du lundi au vendredi. Sur rendez-vous le samedi matin.	Extrait d'acte de naissance ou copie de la carte d'identité, justificatif domicile, 2 photos d'identité. Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, joindre une attestation parentale. Pour les mineurs : joindre copie de la carte d'identité du représentant de l'autorité parentale.	Timbre fiscal à 17 € pour les 0 -14 ans Timbre fiscal à 42 € pour les 15 -18 ans Timbre fiscal à 86 € Avec photos à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • Pour passeport individuel à un mineur la validité est de 5 ans. • Validité du passeport est de 10 ans Plus de renseignements sur : http://www.service-public.fr/

*Les Mairies suivantes établissent aussi les titres d'identité : DUCEY : 02 33 48 50 52 - GRANVILLE : 02 33 50 96 06 - MORTAIN : 02 33 79 30 30
PONTORSON : 02 33 60 00 18 - SAINT-HILAIRE : 02 33 79 38 70 - ST JAMES : 02 33 89 62 00

Véronique JOUAULT et Karine GUILLEMIN sont à votre service pour faciliter vos démarches administratives aux jours et heures suivantes :
Lundi : 9h30 - 12h00 /16h30 - 19h00, du mardi au vendredi : 9h30 - 12h00 et mercredi : 14h00 - 16h30 sur rendez-vous. Fermé au public le jeudi

Tél. : 02 33 58 10 57 - Site internet : www.marcey-les-greves.fr - E-mail : mairie@marceylesgreves.fr

POUR PLUS D'INFORMATION, VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE INTERNET : SERVICE-PUBLIC.FR, PAGE « PAPIERS CITOYENNETÉ »



Jeu n°1

Je regardais et jouais avec mon téléphone portable. Avec un écran correspondant à l'image ci-contre

Je compose le 00 66 76 26 33

Grace à la correspondance

entre les chiffres et les lettres

Une normande me répond

A vous de jouer !!!

Composez le 00 62 72 39 36

Qui vous répond ?

Jeu n°2

	M		A	O			
O					H		
E			I		A		
N			S	I	O		
I		M		O	S		
		E		A			C
		N		M			A
	S						N
M			N			I	

SUDOKU

Avec 9 lettres de l'alphabet

Retrouvez le mot correspondant à

Habitante d'un

département français

COUPON RÉPONSE

Mot :

Jeu n°1

Mot :

Jeu n°2

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Question subsidiaire : Nombre d'habitants à Marcey-les-Grèves à ce jour ?



MARCEY
les Grèves



Maires de Marcey-les-Grèves

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 1. 18.04.1790 : Jean-Louis de CARBONNEL | 12. 16.12.1821 : Desfanges L. LEBOUTEILLER | 23. 20.11.1904 : Antoine GUYARD |
| 2. 06.03.1791 : Jacques COURAYE | 13. 28.12.1825 : Gilles REULOS | 24. 03.02.1910 : Victor MORIN |
| 3. 16.12.1792 : Guillaume MASSÉ | 14. 15.09.1830 : Robert LETTELIER | 25. 17.02.1918 : Louis. E. DELARBRE |
| 4. 08.12.1793 : Guillaume AUPINEL | 15. 29.08.1837 : François GAUDIN | 26. 30.05.1936 : Louis LEMAITRE |
| 5. 30.03.1795 : Jacques TURGOT | 16. 26.10.1843 : Jacques DUBOIS | 27. 01.06.1955 : Jacques DELARBRE |
| 6. 04.02.1796 : Jean-Marie POSTEL | 17. 30.02.1846 : Victor TURGOT | 28. 27.03.1959 : René PAIN |
| 7. 15.05.1798 : Jean- Baptiste LAINÉ | 18. 29.06.1849 : François POIDVIN | 29. 18.01.1981 : Pierre MORIN |
| 8. 05.12.1800 : Guillaume AUPINEL | 19. 21.11.1852 : Jean-Baptiste ALLAIN | 30. 16.03.2008 : André MASSELIN |
| 9. 10.05.1814 : François FORTIN | 20. 31.08.1858 : René BESNIER | 31. 25.05.2020 : Élise ROUSSEL |
| 10. 28.12.1816 : Gilles REULOS | 21. 08.10.1876 : Victor. A PRIMAUX | |
| 11. 23.03.1820 : Robert LETTELIER | 22. 05.05.1900 : Adolphe POIDVIN | |